



Séance : 14 février 2025 Numéro : 9 Objet : Cotisations 2025- ajouts

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatorze février,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 31 janvier 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

10 membres présents, 7 membres représentés, 10 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER.

Membres absents : Roland AYGALLENQ, Anne-Marie CONSTANTS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical que dans le cadre de la mise en place du pôle formation du SMICA, il a été décidé de réfléchir à la création d'audit et de formations sur la thématique de l'inclusion numérique.

Pour cela, le SMICA va s'appuyer sur PIX, GIP étatique proposant un système de tests de niveaux quant aux usages du numérique au sein des collectivités. A la suite de l'audit, et au regard des résultats obtenus, des formations adaptées au niveau des personnes auditées pourront être proposées.

Plusieurs modalités de passage des audits PIX seront proposés :

- modalité 1 : organisation de la campagne dans les locaux de la collectivité : 1 session : 200 euros par adhérent dans la limite de 10 agents testés ; la session a une durée de 2 heures et 3 sessions maximum peuvent être organisées par jour ;
- modalité 2 : organisation de la campagne dans les locaux du SMICA : 1 session : 120 euros par adhérent dans la limite de 6 agents ; la durée de la session est de 2 heures ;
- modalité 3 : organisation de la campagne en autonomie par la collectivité : 1 session 50 euros par adhérent dans la limite de 3 agents.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE le montant des cotisations telles que présentées ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL